



Article 1 : Dispositions légales

« Natdanse SAS NFM EVENEMENTS » est le nom d'une école privée dirigée par Mme Malbert Natacha destinée aux amateurs, répondant aux obligations formulées par la législation en vigueur. Le professeur Natacha Malbert qui dispense les cours est à ce titre titulaire du Diplôme d'Etat de professeur de Danse.

Article 2 : Inscription et paiement

Les cours sont dispensés de Septembre à Juin [hors vacances scolaires et jours fériés](#).

Les tarifs sont calculés en fonction des vacances ainsi que des répétitions (spectacle) et sont lissés sur 10 mois, les mois ponctués de vacances scolaires ou de jours fériés sont dus dans leur totalité.

-Toute année commencée est intégralement due.

-Pas de remboursement en cas d'absence ou d'abandon ou maladie de l'intéressé.

-Les cours prendront fin à l'issu du spectacle.

Paiement: Chèque à l'ordre de [SAS NFM EVENEMENTS](#)

-10 chèques rédigés à la même date, remis lors de l'inscription et déposés en début de mois, au plus tard le 4 du mois.

Spectacle de fin:

Chaque année, l'école présente son spectacle au mois de juin.

Celui-ci entraine une cotisation supplémentaire pour les costumes et varie en fonction du groupe.

Celle-ci doit être remise lors de l'inscription.

Documents à fournir pour l'inscription

[Règlement signé](#)

[Fiche d'inscription remplie et signée.](#)

[Cotisation de l'année et Cotisation Costume](#)

[Certificat médical](#)

[Note relative aux spectacles de fin d'année](#)

Consignes

[Tenue : tee-shirt, pantalon de sport, baskets propres \(street\) obligatoire .](#)

[Les élèves doivent être assidus et arriver à l'heure au cours.](#)

[Les parents doivent respecter les heures de début et heure de fin du cours.](#)

[Le parent ou le responsable de l'enfant doit s'assurer de la présence du professeur avant de laisser l'enfant dans l'enceinte de l'école danse.](#)

En cas de perte ou de vol, « Natdanse SAS NFM EVENEMENTS » ne pourra être tenue responsable.

Droit à l'image

« Natdanse NFM EVENEMENTS » se réserve le droit d'utiliser, gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communications et de publicités sur tout support que ce soit.

Manquement au règlement

Tout manquement au règlement pourront conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

Le

SIGNATURE